

DECRET N°2013-263 DU 07 JUIN 2013

portant nomination de trois (03) Délégués
Militaires Départementaux.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2005 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n° 2010-593 du 31 décembre 2010 qui l'a modifié et complété ;
- Vu** le décret n° 2008-448 du 12 août 2008 portant organisation militaire territoriale ;
- Vu** le décret n° 2008-449 du 12 août 2008 portant attributions du Délégué Militaire Départemental ;
- Vu** le décret n° 2010-229 du 04 Juin 2010 portant organisation militaire territoriale et fonctionnement des délégations militaires départementales ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mai 2013.





D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les officiers supérieurs des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent sont nommés délégués militaires des départements ci-après :

Ouémé-Plateau : Lieutenant-colonel **Justin SOGNI**

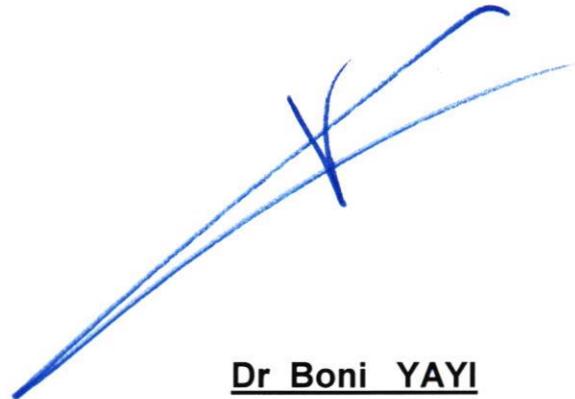
Zou-Collines : Lieutenant-colonel **Fatoké Agnidé OGOUDIKPE**

Borgou-Alibori : Lieutenant-colonel **Tiansi H. Urbain CAMPOTA.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2013

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
 Chargé de la Défense Nationale,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
 Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
 du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

MPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MDN 4 MEF4 AUTRES MINISTERES 25
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP
3 UNIPAR FDSP 02 INTERESSES 03 1 JO 1 *g*

